

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'UFAC du jeudi 10 avril 2008
tenue dans les locaux de la CIA, bd Saint-Georges 38

Début de la séance : 18h.05

9 personnes sont présentes à cette assemblée

Excusé(e)s : Mmes Rose-Thérèse Engel et Béatrice Colonna ; MM. Pascal Béni, Michel Rouèche et Peter Suter

Le président ouvre la séance en s'excusant d'emblée pour la confusion de jour figurant sur la date de la convocation. Les « copier – coller » informatiques sont pratiques, mais dangereux, car une erreur peut vite se glisser dans le texte !

1. Adoption du PV de l'AG du 14 mars 2007 :

Le PV est adopté avec les modifications suivantes : la fortune de l'UFAC s'élève à Fr. 16'499.76 et les dépenses à 8'182.60.

2a. Rapport du président :

Comité

Le comité de l'UFAC, composé de 8 membres lors de sa réélection a tenu 11 séances durant l'exercice 2007-2008. Notre comité a eu une charge assez lourde en 2007 en raison des différents projets de loi, touchant de près la fonction publique, élaborés par le Conseil d'Etat. Le respect de différentes contraintes a demandé un travail considérable sur les différents chantiers en cours pour arriver à une solution acceptable pour les deux parties. Le comité s'est acquitté le mieux possible de ses diverses tâches avec un effectif toujours réduit ! Je remercie l'ensemble de l'équipe pour son engagement permanent et particulièrement notre retraité Peter Suter qui souhaite quitter le comité à la fin de cet exercice pour pouvoir profiter pleinement du climat agréable de sa résidence secondaire dans le Sud de la France. Je pense aussi à notre ancien président, Lucien Gioria, qui a récemment subi une importante alerte de santé et qu'on se réjouit de revoir aujourd'hui bientôt complètement rétabli.

Il me faut rappeler que le Comité est ouvert à toutes et à tous les membres actives ou actifs désireux de s'informer ou de participer aux travaux des diverses commissions où l'UFAC est représentée. L'équipe est encore très éloignée d'une parité homme-femme, puisqu'aucune représentante n'est présente actuellement au Comité.

Les membres

L'UFAC se compose actuellement de 162 membres, dont 54 actifs et 108 retraités. Durant l'exercice 2007, les mouvements suivants ont été enregistrés : nous avons été heureux d'accueillir quatre nouvelles admissions, nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue ; quatre personnes ont démissionné ; trois personnes ont été radiées pour non-paiement des cotisations depuis trois ans. Notre union a malheureusement été informée au début de cette année d'un décès, M. Raymond Borcard, notre ancien vérificateur des comptes, décédé le 14.2.2008 à Lancy. Le président prie l'assemblée de se lever pour honorer sa mémoire en respectant la minute traditionnelle de silence.

Avenir de l'UFAC

Le nombre de membres actifs au sein de l'UFAC se réduit toujours, même si notre association est très présente au sein du comité du Cartel et des différentes instances de la CIA et du fonds d'entraide. Notre site internet à l'adresse www.ufac-ge.ch contribue à nous faire connaître et nous avons réimprimé cette année le petit dépliant en couleur qui présente notre association. Notre objectif reste de repasser la barre des 200 membres indispensables au maintien à long terme de l'association. Le Comité compte toujours sur le soutien des membres actifs actuels, présents ou non à cette assemblée, pour encourager de nouvelles adhésions. Dans le contexte actuel, la présence de notre association, fédérée au niveau romand, est plus que jamais essentielle.

Journal « La Fonction publique »

Demain, vendredi 11 avril, une assemblée générale se tiendra à Lausanne pour tirer le bilan de l'année écoulée et définir de nouveaux objectifs. Si le canton de Fribourg continue de soutenir énergiquement le journal jugé indispensable, les cantons du Tessin et du Jura ont quitté l'association du journal pour des raisons principalement financières. Cette situation a nécessité une réduction du tirage du journal qui n'est plus que de 5000 exemplaires. Le prix, fort modique, de 15 francs pour 11 numéros facturé aux associations reste inchangé. L'avenir de ce journal dépendra principalement de la position des deux associations vaudoises (SGFP et SVMEP) qui représentent 55 % des abonnés. Des pistes pour assurer sa survie ont commencé à être explorées lors de l'assemblée du 30 novembre. Plusieurs variantes existent entre le statu quo et la disparition du titre.

Rappelons que le journal est un trait d'union entre les différents cantons abonnés. Il est lu avec attention par les principaux acteurs des pouvoirs exécutifs, judiciaires et législatifs cantonaux et constitue, grâce aux tableaux comparatifs publiés, un outil précieux pour faire passer des messages à nos gouvernants. L'équipe soudée formée de Daniel Balmer, Jean-Pierre Rouyet et John Vuillaume a effectué - cette année encore - un travail titanesque en assurant la rédaction et la mise en page des différents numéros.

Union romande et tessinoise des sociétés de fonctionnaires cantonaux URT

Des séances regroupant les présidents cantonaux se sont tenues le 23 mars, le 11 mai et le 30 novembre 2007 à Lausanne. La présidence de l'Union a été assurée ad intérim par Jean-Pierre Rouyet. Claude Parnigoni a accepté de continuer à assurer la trésorerie de cette organisation.

Cette réunion a été l'occasion de réaffirmer que l'existence de l'URT gardait tout son sens. Finalement, l'idée d'une fusion combinant les buts du journal « La Fonction publique » et de l'URT a été rejetée ainsi que le projet de nouveaux statuts. Il a été décidé de professionnaliser l'Union par la création d'une coordination rassemblant les informations cantonales pour les mettre à disposition de tous. Un site internet va être créé (www.urt.ch). L'association vaudoise est d'accord d'organiser le congrès les 4 et 5 octobre 2008.

Cartel intersyndical

Des assemblées des délégués ont été tenues les 29 mars, 30 mai, 31 octobre 2007 et 31 janvier 2008. Une assemblée générale s'est tenue à la salle du Faubourg le 7 février 2008.

a) Mécanismes salariaux : comme chacun sait, les mécanismes salariaux ont été régulièrement bloqués à l'Etat de Genève au cours des quinze dernières années. La garantie d'une progression régulière du salaire réel était ainsi devenue très relative. En 2008, le Conseil d'Etat prévoyait que des mécanismes salariaux complets soient à nouveau versés. Il propose finalement une indexation limitée à 0,5% avec le complément en fin d'année si les comptes ne sont pas déficitaires, une annuité complète, mais toujours

décalée au 1er juillet, un complément à la prime de fidélité qui devrait correspondre au minimum au 40 % du 13^{ème} salaire qui sera introduit complètement en 2009. En ce qui concerne le 13^{ème} salaire, annoncé déjà par l'accord de septembre 2006, il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire à proprement parler, mais d'une modulation différente des annuités au cours de la carrière, d'un montant identique à celui qui est actuellement perçu. Il a pour but de distribuer différemment le salaire au cours du cursus professionnel. L'idée est de réduire l'écart actuel entre le salaire à l'engagement et le salaire en fin de carrière, afin d'améliorer la rémunération des collaborateurs pendant la période où ceux-ci s'occupent de leurs enfants encore en bas âge et de rendre l'Etat plus compétitif par rapport aux entreprises privées. Il est prévu que le treizième salaire soit soumis à la LPP à 26 %, ce qui n'était pas le cas de la prime de fidélité.

b) Budget 2008 : le Conseil d'Etat a déposé le 20 novembre d'importants amendements au budget 2008, qui le font passer d'un déficit de 121 millions à un boni de 40 millions. Genève n'avait plus connu de budget bénéficiaire depuis 2001. Ce projet de budget inclut en charge nette les 60,2 millions résultant de l'introduction des normes comptables IPSAS et les 107,9 millions résultant de la nouvelle péréquation financière intercantonale, soit 291,8 millions de charges supplémentaires contre 344,9 millions de nouvelles recettes. Il confirme la maîtrise des charges initiée en 2006 et les effets d'une bonne conjoncture économique.

Malgré cela, le Conseil d'Etat persiste à mener une politique qui s'attaque aux acquis sociaux et coupe dans les effectifs de la fonction publique. Il dépasse même ses objectifs qui étaient de 1,25% de diminution des postes chaque année. Les autorités restent muettes sur la question du nombre de postes non repourvus. Un effort conséquent devra à nouveau être consenti par les services avec une diminution de 7,5% appliquée aux dépenses générales dans ce projet de budget. La dette cantonale se situerait en dessous de la barre des 10 milliards sans les importantes « casseroles » liées aux transferts d'actifs de la fondation de valorisation légués par la Banque cantonale, qui représentent près d'un quart de la dette, soit 2,4 milliards ! Le parti libéral a voulu imposer (heureusement sans y parvenir) une réduction linéaire de postes de 1%, soit 19 millions en commission des finances en sus de la réduction globale que le Conseil d'Etat est en train de mettre en œuvre avec l'objectif d'arriver à une économie de 5 % sur le personnel, hors enseignement et police. Contrairement à la volonté populaire clairement exprimée en votation, la Commission des finances a roulé le parti socialiste dans la farine en s'opposant à une augmentation de 15 millions du budget des EMS, tout en diminuant par trahison le poste des mandats externes de 15 millions. Le Conseil d'Etat a dû encore trouver 21 millions d'économie avant la fin du premier trimestre.

c) Loi sur le personnel de l'Administration cantonale (LPAC) : des négociations longues et difficiles en matière de règlement d'application de l'art 21 de la LPAC (l'insuffisance de prestations reste une notion floue et à géométrie variable que le Cartel ne cautionne pas) ont amené aux résultats suivants : généralisation des entretiens périodiques d'évaluation et de développement ; définition des conditions de l'entretien de service ; reconnaissance de droits nouveaux. Jusqu'à présent, ce type d'entretien était convoqué souvent verbalement, sans délai, sans spécification du motif ni des personnes présentes. L'employé pouvait se trouver face à un « tribunal » avec peu, voire pas de moyens de défense ; des conditions claires, transparentes et contraignantes pour l'employeur sont maintenant inscrites dans le règlement. Elles permettent à tout employé de se défendre et de faire valoir son point de vue ; le droit d'être accompagné à chaque entretien de service est clairement affirmé. Le règlement stipule même que ce droit doit être mentionné dans la convocation ; l'obligation de mentionner les personnes présentes pour l'employeur et surtout le motif et la nature de l'entretien ; la convocation à l'entretien doit parvenir 10 jours ouvrables avant celui-ci, de manière que la personne puisse analyser la situation et organiser sa défense. Ce règlement prévoit également la possibilité pour l'une des parties de demander un compte-rendu écrit. Les divergences pourront figurer dans le compte-

rendu et l'employé pourra y adjoindre son point de vue et ses arguments. Sur ces aspects-là, le règlement obtenu est meilleur que l'ancien.

d) Protection de la personnalité : dans la LPAC, la protection de la personnalité des employés, face au harcèlement et aux brimades en tous genres dans le cadre des relations de travail, est régie par le nouvel article 2B. Afin de définir ce règlement, le Cartel a engagé des négociations avec le Conseil d'État. Les enjeux sont d'importance, car il convient de mettre en place un dispositif qui permette de faire obstacle et de sanctionner les atteintes à la personnalité. Cette question a déjà été discutée à plusieurs reprises, sans trouver une concrétisation satisfaisante du point de vue du personnel.

Actuellement, la recherche d'une solution négociée est d'autant plus importante que la politique de limitation-diminution des postes menée induit une pression et une charge de travail accrues susceptibles de favoriser harcèlement et atteintes à la personnalité. Le Cartel exige la création d'un groupe de confiance qui soit un réel soutien aux victimes, qui ne soit pas investi de tous les rôles, prévention-interventions-investigations. En cas d'enquête, les plaignants ne doivent pas être relégués au rôle de témoins. Le respect des droits fondamentaux de tous les salariés-es est une garantie. Il revêt un caractère dissuasif en matière d'atteinte à la personnalité.

e) Amiante dans des bâtiments de l'Etat : le gouvernement prend très au sérieux la problématique de l'amiante dans les bâtiments genevois. Parfaitement conscient de la responsabilité de l'Etat, qui intervient à la fois en tant que propriétaire de bâtiments, fournisseur de prestations publiques, employeur et autorité délivrant des permis de construire, le Conseil d'Etat est résolu à remédier aux problèmes relatifs à l'amiante dans les bâtiments. Afin d'examiner tous les cas, le Conseil d'Etat va créer une cellule d'experts composée de représentants de six départements (dont l'OPE, le DIP, l'OCIRT, la direction de la santé et la direction des bâtiments). Enfin, un groupe paritaire, dont fera partie notre collègue Patrick Flury désigné par le comité du Cartel, sera relié à la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel et il fera régulièrement le point sur cette question. Au plan des actions immédiates, le Conseil d'Etat, ayant appris que certains rétroprojecteurs contenaient des plaques d'amiante près du ventilateur, les a retirés.

M. Unger a souligné qu'il existe trois périmètres, l'Etat propriétaire, l'Etat employeur, et l'Etat en terme de santé publique qui doivent s'interroger sur le bien-être des citoyens. Il annonce l'interdiction générale de fumer dans les locaux de l'administration dès le 1er janvier 2008. Des mesures d'accompagnement pour les fumeurs seront mises en place pendant six mois.

f) Etat des négociations avec la délégation du Conseil d'Etat : les associations représentatives du personnel ont rencontré au cours de l'année 2007 à un rythme soutenu la délégation du Conseil d'Etat. Un protocole d'accord va être signé le 14 avril qui valide le remplacement de la prime de fidélité par un 13^{ème} salaire versé à l'engagement dès 2009.

g) Comptes 2007 : David Hiler a annoncé ce jeudi que les comptes 2007 de l'Etat de Genève se soldent par un excédent de revenus de 786 millions de francs, qui constitue le meilleur résultat jamais réalisé dans notre canton, contre un déficit de 191 millions envisagé au budget. Ce résultat exceptionnel s'explique par une très bonne maîtrise des charges depuis quatre ans, ainsi que par la forte croissance économique obtenue durant la même période.

L'évolution spectaculaire du résultat de fonctionnement en 2007 comporte un effet en trompe-l'œil qui doit être pris en compte dans l'analyse. L'augmentation des recettes fiscales traduit en effet d'importantes corrections à la hausse des évaluations des recettes revenant aux exercices antérieurs, soit les années 2004 à 2006. L'effet de ces correctifs

augmente les recettes de 311 millions de francs au niveau des impôts cantonaux, et de 68 millions s'agissant de la part cantonale à l'impôt fédéral direct. L'endettement du canton de Genève se situe aujourd'hui à 11,9 milliards de francs, revenant ainsi en dessous de son niveau de décembre 2004. A fin 2006, le niveau de cette dette culminait à 13,17 milliards de francs. La dette a donc reculé de plus d'un milliard de francs.

h) Commission paritaire du statut « administration » B5.05 : Monsieur Patrick Flury, programmeur analyste et membre de notre comité, représente notre association au sein de la commission paritaire du statut. M. Flury pourra répondre tout à l'heure aux éventuelles questions à ce sujet ainsi qu'à celles concernant les commissions du personnel.

CIA et CEH

M. Luc Choquet, représente notre association à la commission de gestion. Le Cartel intersyndical, pour défendre les caisses de prévoyance publiques - caisse de prévoyance du personnel enseignant et des fonctionnaires de l'administration et caisse du personnel des établissements publics médicaux - a remis le 9 novembre une pétition comportant 8542 signatures et visant à défendre notamment la mixité du système et la primauté des prestations. Cette pétition précise également le mandat que défendront les représentants du personnel au « comité de pilotage » de la fusion des caisses de pension : maintien des prestations actuelles, maintien d'un système mixte en primauté de prestations au financement faiblement capitalisé, maintien de la répartition actuelle des cotisations entre l'employeur et l'employé, maintien des structures démocratiques de représentation du personnel dans la gestion paritaire des caisses, affiliation du personnel des EMS obligatoirement à la CEH. Le Conseil d'État a développé des éléments de réponse dans une lettre au Cartel intersyndical datée du 30 janvier 2008. Le projet de fusion ne remet pas en cause la répartition du taux de cotisation actuel entre salariés et employeur à hauteur d'une cotisation totale de 24 %. Le Conseil d'Etat entend donner une suite favorable à la demande de la CEH d'augmenter son taux de cotisation de 21 à 24 % en maintenant cette répartition actuelle. En revanche, si une hausse devait intervenir pour garantir le niveau des prestations et l'équilibre de la caisse à long terme, le Conseil d'Etat ne peut pas s'engager à en assumer plus que le 50 %.

Fonds d'entraide

Monsieur Pierre Hubert représente toujours l'UFAC bénévolement dans ce fonds.

Sortie printanière

Réservez votre samedi 17 mai 2008 pour participer à la sortie printanière de l'UFAC. Le but choisi cette année sera une croisière sur le bleu Léman, ainsi que la visite du musée qui lui est consacré ! Ce musée du Léman, qui a accueilli plus d'un demi million de visiteurs depuis 1978, illustre l'étroite relation qui relie les Romands avec leur lac.

Le 2 juin 2007, Claude a choisi de nous faire découvrir le Musée de l'Horlogerie et du Décolletage à Cluses, puis la réserve naturelle de Sixt et la cascade du Rouget. Sur les centaines d'échappements de montres inventés, le musée possède 32 modèles agrandis et en mouvement réalisés à l'École d'horlogerie même de Cluses vers 1880.

Les onze fidèles participantes et participants se sont arrêtés ensuite sur la route de Taninges au col de Châtillon à l'hôtel « Le bois du Seigneur » pour se restaurer et tester la gastronomie locale. L'après-midi fut consacré à une promenade digestive sur la commune de Sixt au centre du cirque du Fer-à-Cheval au fin fond de la vallée du Giffre en Haute-Savoie.

Divers

L'Administration fiscale cantonale a procédé à l'analyse technique et au chiffrage détaillé des mesures d'allègement fiscal préconisées par le projet de loi n°10199, déposé le 16 janvier 2008 par des députés de l'entente. Il s'avère que les diverses mesures préconisées par ce projet induisent un manque à gagner total de 978 millions de francs par année dans les revenus du canton.

Le Conseil d'Etat s'oppose donc fermement à ce projet de loi, dont l'application serait de nature à remettre en cause le retour à l'équilibre des comptes de l'Etat, réalisé après quatre années de maîtrise des charges et de croissance économique vigoureuse. Au moment où la tendance conjoncturelle s'inverse, il serait déraisonnable de priver le canton d'un tel montant de recettes, alors que la dette publique - la plus élevée de tous les cantons suisses - est supérieure à 12 milliards de francs.

Je vous remercie de m'avoir écouté si vaillamment et je souhaite longue vie à notre association nonagénaire !

2b. Rapport du trésorier :

Détail des comptes pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 : la fortune de l'UFAC a augmenté de Fr. 982.10 soit un nouveau capital au 31 décembre 2007 de Fr. 17'481.86. Cette augmentation n'est que relative, car la cotisation au Cartel intersyndical doit encore être versée et est l'équivalent de l'excédent des recettes. Le total des dépenses s'élève à Fr. 5'871.80.

Questions au trésorier :

- a) concernant les frais de CCP, est-ce qu'il est possible d'obtenir un forfait plus avantageux de la part de *PostFinance* ?
- b) au vu des intérêts, il est plus intéressant d'être à la *BCGe* qu'à *PostFinance*.
Pourrions-nous déplacer une partie de la fortune de l'UFAC à cette banque ?

Réponses :

Question va être posée à *Postfinance* concernant le forfait. Effectivement, une partie de notre fortune va être transférée à la *BCGe* tout en gardant suffisamment de finances pour les paiements courants effectués par le *Télébanking* à *PostFinance*.

2c. Rapport des vérificateurs des comptes :

Gilbert Vouant lit le rapport des vérificateurs des comptes. Le bilan a été vérifié, l'exactitude des comptes est confirmée. Décharge au trésorier est proposée à l'assemblée avec les remerciements d'usage.

3. Vote des rapports :

Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité et par acclamations.

4. Elections :

L'assemblée enregistre le souhait de notre collègue Peter Suter de se retirer du comité. Le Président remercie Peter pour ses nombreuses années de représentation à notre comité.

Personne ne s'étant proposé pour reprendre la présidence, l'assemblée réélit M. Roger Rosset à ce poste pour une année supplémentaire. Le comité se présente pour l'exercice 2008 – 2009 dans la composition suivante : Luc Candolfi, Patrick Flury, Lucien Gioria, Pietro Pastanella, Claude Parnigoni (trésorier), Michel Rouèche (secrétaire) et Roger

Rosset (président). Les vérificateurs des comptes pour l'exercice 2008 seront : MM. Charly Gay, Patrick Clerc et Gilbert Roagna (suppléant). Toutes ces personnes sont (ré)élues par acclamations.

5. Fixation de la cotisation annuelle :

Le comité propose à l'assemblée de garder les montants des cotisations actuelles, soient : Fr. 60.- pour les actifs et Fr. 30.- pour les retraités. L'assemblée accepte la proposition et confirme que les dons supplémentaires sont toujours les bienvenus.

6. Actualités :

- Le président présente, par projection sur écran, le projet de protocole d'accord sur le 13^{ème} salaire qui sera signé lundi 14 avril avec le Conseil d'Etat. Le 13^{ème} salaire remplacera la prime de fidélité. Le coût de cette introduction sera calculé sur l'ensemble du plan de carrière en prenant en compte que la valeur des annuités sera moins élevée. Ce qui est donné au début, le sera moins sur le reste des années de service. De nombreux calculs ont été nécessaires pour confirmer que, sur l'ensemble d'une carrière, personne ne soit perdant y compris lors de l'accès à la retraite. Le SSP genevois - qui n'a pas suivi les travaux d'élaboration du protocole - s'oppose à l'accord trois jours avant sa signature, alors que les délégués du Cartel ont voté à l'unanimité ce texte (le SSP s'était alors abstenu). Patrick Flury présente une prise de position de l'UFAC à ce sujet en faveur de la signature de l'accord. Soutien unanime de l'A.G. à ce texte.

7. Propositions individuelles et divers :

Le comité n'a pas reçu de propositions ou demandes particulières à la date du 7 avril 2008. Gilbert Roagna remercie le comité pour les sorties de printemps qui sont toujours réussies. A ce propos, le trésorier rappelle aux membres de réserver la date du 17 mai pour la prochaine édition de cette sortie. Nous ferons cette année une croisière sur le bleu Léman avec arrêt à Yvoire, et ses traditionnels filets de perches, ainsi qu'à Nyon pour visiter le Musée du Léman.

L'assemblée générale est levée à 19h.40 et le président invite les participants à boire le verre de l'amitié dans le hall en sortant.

Claude Parnigoni, secrétaire suppléant



MM. Gay, Roagna, Pastanella et Vouant lors de l'AG



Les participants à la verrée servie à l'issue de la séance.